

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 157 modifiant l'arrêté n° 378 du 14 avril 1948 portant désignation d'assesseurs titulaires et suppléants du Conseil de contentieux..

n° 157

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 février 1950

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro
28 février 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 8 août 1881

Vule décret, du 22 décembre 1945 portant création, d'un Conseil privé et suppression du Conseil d'administration

Vule décret n° 46-72-2 du 15 août 1946 portant réorganisation du Conseil du contentieux de la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté n°1632 du 4 mai 1946 ,(J.O. Côte française des Somalis n° 5, de mai 1946)

Vul'arrêté n° 378 du 14 avril 1948 portant nomination des (membres du Conseil du contentieux,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'article 1er de l'arrêté n° 378 du 14 avril 1948 est ainsi modifié : Paragraphe b, — Assesseur titulaire : M. Pruiet, administrateur adjoint des colonies, en remplacement de M. Godefroy, affecté dans la métropole. Paragraphe c. — Assesseur suppléant : M. Delahaye, inspecteur adjoint des contributions directes. (Le reste sans changement.) Art. 2. —Le présent arrêté sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P.-H. SiuiEX.